



Vente en viager avec épouse décédée

Par **aurel51100**, le **04/01/2017** à **12:40**

Bonjour,

Je souhaiterais acheter la maison de mon grand père par un achat en viager, celui-ci étant d'accord pour me la vendre.

La ou les choses se complique, c'est que ma grand mère est décédée il y a plusieurs années maintenant.

Mes grands parents étaient mariés, ma grand mère avait déjà 2 enfants à elle avant leur mariage, et ils ont eut ensemble 3 enfants.

Récemment un des 2 enfants de ma grand mère est décédé (celui ci était marié, je ne sais pas si cela change quelque chose).

Peut-il vendre directement en viager ? Faut-il donner une somme au héritier lors de la vente ?

Merci d'avance.

Par **youris**, le **04/01/2017** à **14:31**

bonjour,

pour vendre un bien immobilier, il faut l'accord de tous les propriétaires.

donc pour répondre à votre question, il faudrait savoir qui sont actuellement les propriétaires de ce bien qui doit être en indivision.

il est possible que si le bien était commun à votre grand-mère et grand-père, les enfants de votre grand-mère soient propriétaires indivis du bien.

salutations